

FORMATION INCENDIE ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

▪ **Objectifs**

Être capable d'effectuer une opération de reconnaissance, de sauvetage et d'extinction en équipe, de permettre à l'entreprise de disposer d'une équipe apte à intervenir sur l'ensemble du site, et de prendre les mesures nécessaires à la sécurité incendie.

▪ Durée : 4 heures	▪ Nombre de stagiaires : 5 à 10 participants
▪ Lieu et horaires : à définir selon vos besoins	▪ Accessibilité : cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
▪ Tarif : sur demande	▪ Délai d'accès : 24 heures minimum

▪ **Public**

Personnel de maintenance, responsables et Agents de Sécurité, personnes désignées des équipes incendie.

▪ **Prérequis**

Être certifié équipier de première intervention.

▪ **Profil du ou des formateurs**

Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Formateurs qualifiés et compétents en prévention du risque incendie ou pompiers volontaires.

Méthodes mobilisées

Extincteurs appropriés
Moyens de secours de
l'entreprise : RIA etc.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis réalisés
tout au long de la formation
par le formateur avec de la
mise en pratique

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Formation Théorique

- Révision des connaissances de base (le feu, l'extinction, les extincteurs, RIA, les procédés d'extinction, les extincteurs sur roues, la maintenance du matériel)
- L'intervention de l'équipier de seconde intervention (gestion des opérations, la sécurité des intervenants)
- Les matériels hydrauliques (les connaissances des matériels, les spécificités, leur mise en œuvre)
- Protection des voies respiratoires (Danger des fumées, moyens de protection)
- Port de l'appareil respiratoire isolant (initiation et adaptation au port de l'appareil)

Formation Pratique

- Initiation à la mise en œuvre des matériels hydrauliques (application des établissements horizontaux, verticaux et rampants, exercices d'extinction sur des foyers réels en plein air, cas concrets)
- Exercice d'extinction (mise en application des connaissances acquises sur des foyers réels en plein air ou à l'intérieur de bâtiments)
- Les moyens automatiques d'extinction et de détection incendie (les principes de fonctionnement, les installations d'extinction automatique comme sprinklers, CO₂, halons, poudre et mousse).
- Analyse des exercices (travail sur la procédure incendie ou sur les exercices réalisés)



MAGER PRO

Siège social : 1 Impasse du Marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice - 03 25 73 58 85

Agence de Reims : ZI Farman, 6 Rue André Rieg 51100 Reims - 03 26 86 32 50

Email : contact@magerpro.com - Site internet : www.magerpro.com

N° page